

Swiss Life Asset Managers Politique d'investissement responsable

Février 2022

Table des matières

- Introduction 3
- Portée et objet 3
- Stratégies d’investissement responsable..... 4
 - 1. Exclusion et désinvestissement..... 4
 - 2. Intégration ESG..... 6
 - 3. Investissements durables..... 8
 - 4. Position sur les droits humains et le changement climatique 8
- Gestion des risques..... 9
- Gérance active 10
- Gouvernance 11

Introduction

Depuis plus de 160 ans, Swiss Life Asset Managers gère les actifs du groupe Swiss Life et de ses clients institutionnels et privés. En tant que propriétaire et gestionnaire d'actifs européen, nous portons une responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement, en plus de nos obligations fiduciaires envers nos clients. En évaluant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) parallèlement à d'autres paramètres financiers et à d'autres facteurs de risque, nous obtenons des résultats plus durables et améliorons la qualité à long terme de nos portefeuilles de placements, et nous répondons aux grandes tendances du marché. Swiss Life adhère pleinement aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) en tant que propriétaire d'actifs, et notre approche d'investissement responsable est alignée sur les lignes directrices des PRI.

Les valeurs fondamentales de Swiss Life Asset Managers reposent sur l'obligation fiduciaire, la responsabilité intergénérationnelle et la gérance active. Au cœur de notre obligation fiduciaire, notre approche d'investissement responsable vise à réorienter les flux de capitaux vers le développement durable en saisissant des opportunités d'investissement, tout en gérant les risques baissiers tant pour l'émetteur que pour la société et en créant une valeur durable pour nos clients. Nous pensons également que nous avons le devoir à l'égard des générations futures de maintenir un environnement prospère tout en poursuivant nos objectifs. Nous nous employons donc à aligner notre obligation fiduciaire et nos responsabilités intergénérationnelles en nous concentrant sur des solutions qui concilient la création de valeur économique, environnementale et sociale. Par ailleurs, nous considérons la gérance active comme faisant partie intégrante de notre parcours ESG et soutenons diverses initiatives, organisations et entreprises s'employant à promouvoir la progression de la société vers un développement durable accru.

Afin de concilier nos responsabilités de gestionnaire d'actifs avec les mégatendances ESG actuelles, nous avons défini l'ambition de Swiss Life Asset Managers en matière de développement durable comme suit : atténuer le changement climatique et la perte de biodiversité tout en responsabilisant les individus et en favorisant l'intégrité de l'entreprise, ce qui servira de boussole tout au long de notre parcours vers la durabilité.

Pour faire vivre cette ambition, nous avons construit une approche d'investissement responsable autour de cinq axes : les données ESG, l'évaluation de la durabilité, l'offre de produits durables, la gérance active et le reporting. Pour chacun de ces axes, des plans d'actions concrets ont été définis afin de répondre à notre ambition et fournir des solutions durables de premier ordre à nos clients.

Portée et objet

La présente politique couvre toutes les classes d'actifs que nous gérons (obligations, actions, immobilier et infrastructures) et concerne toutes les fonctions (gestion de portefeuille, gestion des risques, ventes) dans toutes les implantations du groupe (Suisse, France, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, pays nordiques).

L'objet de cette politique est de décrire les différents aspects de notre approche d'investissement responsable dans les différentes classes d'actifs afin de démontrer son adéquation aux normes et à la réglementation du marché ainsi que sa cohérence dans l'ensemble de l'organisation.

Stratégies d'investissement responsable

Tout investisseur responsable est confronté à de multiples défis en termes de réglementation, de disponibilité des données, de construction de portefeuille, de gestion des risques et de préférences des clients. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous devons tenir compte des facteurs ESG dans tous les aspects de nos activités de gestion d'actifs. C'est pourquoi nous recherchons en permanence les données les plus pertinentes en matière de développement durable, afin de réaliser une évaluation à 360° de la durabilité de nos investissements, tant en termes de risque qu'en termes d'opportunités. Cette évaluation constituera un élément clé dans la construction de notre offre de produits durables allant de l'intégration ESG à l'investissement responsable et l'investissement à impact social, de manière à répondre aux besoins spécifiques de nos clients. En tant que signataire des PRI, nous veillons en permanence à ce que notre approche responsable soit alignée sur des normes avancées telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU ou l'Accord de Paris sur le climat, ainsi qu'avec les différentes réglementations des marchés sur lesquels nous opérons.

1. Exclusion et désinvestissement

Conscients que la transition vers un modèle d'affaires durable est un processus difficile, nous nous employons à soutenir activement les entreprises dans lesquelles nous investissons tout au long de leur parcours vers la durabilité. C'est pourquoi nous cherchons à mobiliser les clients, les sociétés détenues et les acteurs de l'investissement, lorsque nous identifions une possibilité d'exercer un impact sur leurs pratiques en matière de durabilité.

Néanmoins, nous sommes convaincus que la préservation à long terme des actifs nécessite certaines règles d'exclusion, notamment en ce qui concerne le risque de « stranded assets » (ou actifs bloqués, faisant face à un risque de perte de valeur en raison de changements importants en matière réglementaire, environnementale, technologique, etc.) ou d'entreprises non désireuses de passer à un modèle d'affaires plus durable.

D'une part, en réduisant l'accès au capital pour les entreprises concernées, les exclusions appliquées exercent des pressions sur les secteurs nuisibles à l'environnement ou à la société de manière à modifier leur comportement. D'autre part, les exclusions sont un outil très important pour atténuer les risques baissiers de nos portefeuilles (par exemple, réduire l'exposition aux « actifs bloqués »), ou en dernier recours en cas d'échec de l'engagement. A ce titre, nous avons défini les règles d'exclusion suivantes pour les différentes classes d'actifs que nous gérons :

Valeurs mobilières

Les règles d'exclusion encadrant l'univers de placement des titres sont les suivantes :

- **Seuils ESG** : exclusion au cas par cas de positions affichant une très faible notation ESG et associées à des controverses graves ;

- **Listes noires** : exclusion de positions figurant sur des listes d'exclusion reconnues (par exemple les juridictions à haut risque du Groupe d'action financière (GAFI), les pays, les émetteurs soumis à certains régimes de sanctions) ;
- **Manquements au Pacte Mondial des Nations Unies**: exclusion des émetteurs ne respectant pas quelques principes du Pacte Mondial ;
- **Exclusions liées aux armes controversées** : nous éliminons notre exposition aux entreprises participant à la production d'armes controversées telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les armes chimiques, biologiques et nucléaires.
- **Exclusions liées au charbon** : élimination de l'exposition aux entreprises qui tirent 10% ou plus de leurs revenus de l'extraction ou du négoce de charbon thermique.

Les désinvestissements sont appliqués selon les règles mentionnées ci-dessus, mais ceux-ci peuvent également découler d'actions d'engagement non satisfaites.

Immobilier

Nous exerçons un contrôle préalable approfondi du bien et des locataires pour évaluer nos investissements au cas par cas. Cette procédure de « due diligence » peut aboutir à l'exclusion d'investissements immobiliers ou de locataires qui ne sont pas conformes à nos critères ESG ou qui exposeraient notre portefeuille à des niveaux élevés de risque financier lié au développement durable (par exemple risques climatiques).

Infrastructures

Concernant nos activités liées aux infrastructures, nous avons défini des critères d'exclusion clairs selon lesquels les nouveaux fonds d'infrastructures de Swiss Life Asset Managers n'investissent pas

- plus de 20% de leurs actifs sous gestion dans des placements liés principalement au secteur pétrolier intermédiaire ;
- dans toute entreprise qui tire plus de 10% de son chiffre d'affaires à partir de la production d'énergie nucléaire ;
- dans toute entreprise qui tire plus de 10% de son chiffre d'affaires à partir de la manutention ou de la combustion du charbon ;
- dans toute entreprise considérée comme non conforme au Pacte Mondial des Nations Unies ;
- dans toute entreprise recourant à des méthodes illicites ou non durables clairement définies¹.

¹ C'est-à-dire que Swiss Life Asset Managers n'investit dans aucune entreprise impliquée dans l'une des activités suivantes:

- fabrication d'armes à sous-munitions, de mines anti-personnel ou d'armes similaires ;
- recours au travail forcé et/ou au travail des enfants ;
- production ou commerce de tout produit ou activité jugé illégal en vertu des lois ou règlements du pays hôte ou des conventions et accords internationaux ;
- production ou commerce d'espèces sauvages ou de leurs produits régis par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- production, utilisation ou commerce de matières dangereuses telles que les matières radioactives, les fibres d'amiantes non consolidées et les produits contenant des PCB (polychlorobiphényles) ;

2. Intégration ESG

Nous intégrons des facteurs ESG à nos processus d'investissement dans toutes les classes d'actifs que nous gérons. Le présent chapitre aborde les spécificités de chaque classe d'actifs.

Valeurs mobilières

En ce qui concerne les valeurs mobilières, nous avons intégré des critères ESG quantitatifs et qualitatifs, dérivés de fournisseurs externes de données ESG et de recherches internes, dans nos analyses financières et nos décisions d'investissement. La plupart des actifs sous gestion de Swiss Life Asset Managers sont investis dans des titres monétaires et obligataires. L'intégration ESG dans l'analyse crédit est donc d'une grande importance. L'analyse finale est documentée dans les fiches de crédit internes dans lesquelles figure un résumé de toutes les informations pertinentes sur le crédit, qu'elles soient financières ou non. L'analyse quantitative repose sur des notations ESG et une évaluation des controverses ESG fournies par un fournisseur de données externe. L'évaluation ESG qualitative constitue la deuxième partie de notre analyse. Celle-ci forme une section dédiée dans nos fiches crédit internes, présentant notre propre vision de la performance ESG de l'émetteur et évaluant son impact potentiel sur la qualité de crédit de l'émetteur obligataire par rapport aux indicateurs traditionnels de performance financière.

Concernant nos stratégies en actions optimisées, nous excluons principalement les émetteurs affichant les moins bonnes performances ESG tout en limitant la « tracking error », autrement dit l'écart par rapport aux indices d'actions que nous répliquons.

Immobilier

-
- commerce transfrontalier de déchets et de produits de déchets à moins qu'il ne soit conforme à la Convention de Bâle et aux règlements sous-jacents ;
 - recours à des méthodes de pêche non durables (pêche au filet dérivant dans le milieu marin utilisant des filets de plus de 2,5 km de long et pêche à l'explosif) ;
 - production ou commerce de produits pharmaceutiques, de pesticides/herbicides, de produits chimiques, de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'autres substances dangereuses faisant l'objet de suppressions graduelles ou d'une interdiction internationales ;
 - destruction d'habitats critiques ;
 - production et distribution de médias racistes, antidémocratiques et/ou néonazis ;
 - utilisation ou reproduction d'animaux vivants à des fins scientifiques et expérimentales ;
 - achat de matériel d'exploitation forestière à des fins d'utilisation dans des forêts naturelles tropicales ou des forêts à haute valeur naturelle quelles que soient les régions ; et activités conduisant à la coupe à blanc et/ou à la dégradation de forêts naturelles tropicales ou de forêts à haute valeur naturelle ;
 - concessions commerciales et exploitation de forêts naturelles tropicales ;
 - conversion d'une forêt naturelle en plantation ;
 - toute activité liée au tabac, lorsqu'elle constitue une part substantielle des activités financées à titre primaire dans le cadre d'un projet ;
 - toute activité liée aux jeux d'argent, aux casinos et aux entreprises similaires ou aux hôtels hébergeant de telles installations, lorsqu'elle constitue une part substantielle des activités principales financées du projet ;
 - nouvelles plantations d'huile de palme ;
 - toute activité liée à de la pornographie ou à la prostitution ;
 - acte ou pratique de corruption.

Compte tenu du rôle important que joue l'immobilier dans l'atténuation du changement climatique et de la rareté des ressources, nous avons intégré les aspects ESG aux niveaux stratégique et opérationnel de nos activités immobilières. Afin de garantir une mise en œuvre efficace des concepts stratégiques dans les activités quotidiennes de Swiss Life Asset Managers, un cadre propriétaire a été conçu pour l'investissement immobilier responsable. Celui-ci détermine la manière de mettre en œuvre nos priorités et objectifs stratégiques tout au long du cycle d'investissement des activités de gestion immobilière : depuis la phase d'investissement (via le contrôle préalable ESG), jusqu'au niveau opérationnel (via le suivi de la consommation et de la satisfaction des locataires), en passant par la phase de développement (via les directives en matière de construction durable). Au moyen des politiques et procédures internes mises en place, nous vérifions régulièrement nos efforts en soumettant des portefeuilles sélectionnés à l'évaluation du GRESB². L'évaluation du GRESB nous fournit non seulement une analyse objective de notre mise en œuvre ESG, mais nous donne également une indication comparative de notre position par rapport à nos pairs et propose des suggestions pour améliorer notre performance ESG.

L'amélioration de l'efficacité énergétique de notre vaste portefeuille immobilier est devenue l'une des priorités absolues de nos considérations de développement durable dans l'immobilier. Swiss Life Asset Managers s'emploie non seulement à acquérir des actifs qui affichent déjà de solides références en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables sur site, mais également à saisir des opportunités pour améliorer les nouvelles acquisitions ou les actifs déjà existants du portefeuille moins efficaces d'un point de vue énergétique. La collecte de données au niveau des actifs et le suivi des indicateurs pertinents constituent un élément clé de notre stratégie climatique. Entre autres indicateurs, nous suivons de près la consommation d'énergie et les émissions de carbone de notre portefeuille immobilier, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) et à l'engagement de Swiss Life à devenir « neutre carbone ».

Infrastructures

L'ESG fait partie intégrante de notre processus d'investissement dans les infrastructures, tant au niveau de la due diligence que de la gestion des actifs en continu. Au même titre que les questions de santé et de sécurité, nous considérons les risques et opportunités liés au climat comme les aspects liés à la durabilité les plus importants en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures. Aux fins de la mise en œuvre des politiques et des processus axés sur l'engagement auprès des entreprises, nous avons établi un manuel interne d'investissement responsable complet pour nos activités chez Swiss Life Asset Managers liées aux infrastructures. Le manuel d'investissement englobe des critères relevant des trois dimensions de l'ESG : des critères environnementaux tels que la consommation des ressources et la gestion des déchets, des critères sociaux tels que l'emploi et l'environnement de travail et des critères de gouvernance tels que les systèmes de gestion et le reporting financier. Nous mettons particulièrement l'accent sur les opportunités de transition bas carbone dans nos activités d'infrastructures, notamment à travers l'acquisition de Fontavis, société de gestion d'actifs d'infrastructures spécialisée dans les énergies propres.

² Global Real Estate Sustainability Benchmark

Les énergies renouvelables, les services d'efficacité énergétique et les technologies propres comptent parmi les domaines prioritaires de nos ambitions de placement en infrastructures. Dans le cadre de nos activités immobilières, nous soumettons également certains portefeuilles d'infrastructures à l'évaluation annuelle du GRESB. Le GRESB évalue les investissements en infrastructures au niveau du fonds et des actifs, nous fournissant des informations utiles et des outils pour gérer efficacement nos objectifs d'investissement en matière d'ESG.

3. Investissements durables

Au-delà de l'intégration des aspects ESG pour toutes les classes d'actifs dans le cadre de notre obligation fiduciaire, nous avons développé des solutions durables avancées sur des thèmes ESG spécifiques, en adéquation avec nos ambitions durables. Cela nous permet de répondre aux besoins de nos clients les plus engagés envers l'ESG en fournissant des solutions innovantes qui répondent aux principaux défis du développement durable. Nos processus d'investissement reposent sur des données quantitatives et qualitatives et visent une qualité extra-financière importante tout en assurant une forte diversification du portefeuille et en visant les rendements du marché. Ces fonds durables ont un objectif prédéfini et ciblent des indicateurs de performance clés (KPI) et/ou un alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces fonds respectent également nos exclusions et nos principes d'intégration ESG. Nous avons l'intention de développer notre offre d'investissements durables dans les valeurs mobilières, l'immobilier et les infrastructures. En outre, nous avons également lancé un programme d'obligations vertes visant à faire porter notre part d'investissements à 2 milliards de francs suisses, conformément aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA).

4. Position sur les droits humains et le changement climatique

Afin de respecter les valeurs fondamentales de Swiss Life (obligation fiduciaire, responsabilité intergénérationnelle et gérance active), notre ambition en matière de durabilité comprend deux axes importants : les droits humains et le changement climatique.

Due diligence en matière de droits humains

Swiss Life Asset Managers s'engage à respecter les droits humains, y compris les droits du travail, tels que définis dans les principes suivants:

- la Charte internationale des droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;
- les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

En tant que membre du groupe Swiss Life et signataire du Pacte Mondial, nous nous efforçons de prendre les mesures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer et pallier les violations des droits humains. Ces mesures sont intégrées tout au long du cycle d'investissement de nos activités valeurs mobilières et infrastructures, y compris le contrôle préalable à l'investissement, le suivi continu des actifs détenus et

l'engagement post-investissement. Dans nos activités immobilières, elles s'appliquent à notre gestion de la chaîne de valeur. Ces mesures peuvent également conduire à la vente d'actifs ou à la clôture des relations d'affaires avec certains fournisseurs ou prestataires de services si les mesures d'atténuation et de remédiation ne sont pas satisfaisantes.

Faire face au changement climatique

Une composante clé de notre approche d'investissement responsable consiste à œuvrer pour un avenir plus durable sur le plan environnemental de manière à assumer une responsabilité intergénérationnelle. Le changement climatique est l'une des plus grands défis auxquels le monde fait face actuellement. S'il est porteur de risques pour les actifs, il peut également donner lieu à de nouvelles opportunités commerciales, qui vont marquer les portefeuilles et la façon dont les actifs sont gérés à long terme. C'est pourquoi nous soutenons les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et nous nous engageons à appliquer les recommandations de la TCFD³ depuis 2018.

Gestion des risques

Les risques en matière de durabilité peuvent affecter les actifs des produits financiers gérés par Swiss Life Asset Managers et donc nuire à leur performance financière ainsi qu'à la réputation de Swiss Life Asset Managers. Nous avons identifié tout un ensemble d'impacts susceptibles de découler de risques ESG :

- Impact autonome : réduction de valeur et incapacité à atteindre les objectifs de croissance ou de rendement
- Impact négatif sur d'autres risques, par exemple risque de liquidité des actifs ou risque pour la réputation

Par conséquent, nous adoptons un large éventail de critères ESG tout au long du processus d'investissement. L'application d'indicateurs ESG dédiés nous permet de surveiller les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance essentiels des émetteurs individuels ou des actifs réels. Dans le cadre de notre approche holistique de la gestion des risques, des facteurs ESG sont intégrés à nos processus de contrôle des risques au sein de notre gestion des actifs. Le reporting sur les évaluations ESG est systématiquement un point à l'ordre du jour de nos organes de gouvernance des risques. Pour faire face à la diversité des risques en matière de durabilité, notre approche ESG prend en compte les besoins des classes d'actifs correspondantes. Concernant les valeurs mobilières, nous intégrons les données ESG à l'analyse des investissements afin d'identifier les risques ESG. Concernant les actifs immobiliers, nous recherchons proactivement des mesures de durabilité efficaces et les intégrons à l'ensemble du cycle de vie immobilier. Concernant les infrastructures, nous appliquons un cadre ESG prédéfini pour évaluer les investissements directs et indirects.

³ Des informations plus détaillées sont disponibles dans le [Rapport TCFD](#) de Swiss Life.

Gérance active

Comptant parmi les valeurs fondamentales de Swiss Life Asset Managers, la gérance active est également une composante clé de notre approche d'investissement responsable. Celle-ci comprend le vote aux assemblées générales et un engagement actif⁴ auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons ainsi qu'avec les clients pour les aider à construire leur parcours ESG. Nous exerçons nos droits d'actionnaire dans le cadre de notre obligation fiduciaire en collaborant activement avec les entreprises et les parties prenantes concernées pour relever les défis en matière d'ESG tout en préservant les intérêts financiers de nos clients.

Actionnariat actif

Concernant notre portefeuille de titres, nous avons mis en place un processus pour exercer activement nos droits de vote aux assemblées générales. L'analyse de tous les points à l'ordre du jour relatifs à des enjeux environnementaux ou sociaux constitue une composante clé de notre activité de vote⁵. Par ailleurs, nous échangeons avec les sociétés cotées (en ce qui concerne les participations en obligations et en actions) afin de les sensibiliser aux défis en matière de durabilité qu'elles sont susceptibles de rencontrer, de promouvoir les mesures correctives et de prendre en compte les résultats dans nos décisions d'investissement.

Pour les actifs réels, l'actionnariat actif joue un rôle important, car ces investissements s'avèrent souvent un levier efficace pour modeler le comportement des sociétés cibles. Concernant les investissements dans les infrastructures, Swiss Life Asset Managers veille à ce que les processus, la portée et le contenu de l'engagement soient adaptés au niveau d'investissement. Cela peut notamment s'illustrer par une gestion intégrale, l'exercice des droits de gouvernance directe par l'intermédiaire de la fonction de représentation au conseil d'administration, un dialogue direct avec les principaux décideurs tels que les dirigeants ou les administrateurs de l'entreprise, ou une coopération avec d'autres actionnaires et parties prenantes clés telles que les partenaires de coentreprise. Dans le cadre de nos investissements immobiliers, nous nous engageons auprès de parties prenantes telles que les locataires, les fournisseurs, les prestataires de services et les communautés liées à des projets spécifiques. Nous accordons une importance particulière à maintenir un dialogue permanent avec les locataires, car ceux-ci sont les utilisateurs effectifs des immeubles et sont donc en contrôle direct de leur empreinte opérationnelle.

Engagement collaboratif

Outre notre implication active, nous promovons l'investissement responsable en fournissant ressources et savoir-faire à l'industrie, aux clients et aux associations traitant de durabilité. Nous participons aux conseils d'administration et mettons à profit notre expertise au sein de groupes de travail de certaines associations, notamment de l'Association Suisse d'Assurances, les forums allemand et français sur l'investissement responsable (respectivement FNG et FIR). Enfin, nous accompagnons nos clients sur les

⁴ Des informations plus détaillées sur notre gérance active sont disponibles dans notre [Politique d'engagement](#).

⁵ Des informations plus détaillées sur nos activités de vote sont disponibles [ici](#).

enjeux de durabilité afin de les aider à intégrer les critères ESG dans leur stratégie. Nous contribuons ainsi activement au développement et à la normalisation des pratiques sectorielles.

Gouvernance

Le directoire de Swiss Life, présidé par le directeur général (Group CEO) du groupe, développe en permanence la stratégie de durabilité de Swiss Life en coopération avec une équipe de spécialistes issus de l'ensemble des divisions. Le Conseil d'administration – autorité responsable pour les questions stratégiques – est régulièrement informé des mesures prises et des progrès réalisés en matière de durabilité. En tant que membre du directoire, le directeur des investissements du groupe (Group CIO) est chargé de veiller à une gestion durable des investissements. Les différents organes dédiés à l'ESG de Swiss Life Asset Managers sont décrits ci-dessous.

ESG Board

Notre approche d'investissement responsable est fondée sur l'objectif d'intégrer la durabilité dans tous les processus clés, toutes unités et fonctions opérationnelles confondues. L'ESG Board de Swiss Life Asset Managers a été mis en place dans l'optique de rationaliser la mise en œuvre et de générer des synergies internes.

Il est composé de spécialistes ESG de toutes les unités opérationnelles, de gestionnaires ESG dédiés, de représentants des fonctions clés et d'experts techniques. Il établit et passe en revue la stratégie et les approches en matière d'investissement responsable, oriente la mise en œuvre et encourage les équipes de tous les départements à échanger leurs points de vue sur des thèmes liés à la durabilité. Présidé par le Responsable ESG, qui dépend directement du directeur des investissements du groupe (Group CIO), l'ESG Board agit en tant que conseiller auprès du comité exécutif de Swiss Life Asset Managers et d'autres comités de gestion. Par ailleurs, tous les membres de l'ESG Board et du comité exécutif ont intégré des critères ESG dans leurs propres objectifs afin de soutenir l'engagement en faveur des thèmes d'ESG.

Comités ESG

Les membres de l'ESG Board président également les comités ESG propres à chaque unité opérationnelle, qui se réunissent une fois par mois pour gérer la mise en œuvre opérationnelle et la génération d'idées de manière ascendante. Lors des réunions, nos experts prennent des décisions concernant l'intégration des aspects ESG dans le processus d'investissement ou de gestion des risques. Ils décident également de la façon de traiter des investissements que d'autres comités et processus ont signalés comme controversés.

Equipe ESG dédiée

Une équipe ESG dédiée est responsable du pilotage et de la mise en œuvre des initiatives ESG intersectorielles et soutient l'intégration de l'ESG dans les activités opérationnelles quotidiennes. Elle met en œuvre la stratégie ESG définie par l'ESG Board et initie des projets ESG lancés depuis la base. Ce faisant,

l'équipe apporte des connaissances spécialisées à l'échelle de l'organisation et promeut l'intégration des aspects ESG dans les différents départements.

Ambassadeurs ESG

Nous souhaitons instiller un changement culturel dans les processus quotidiens de toutes nos équipes, depuis les gestionnaires de portefeuille et d'actifs, jusqu'à la gestion des risques, au marketing, aux ventes et aux ressources humaines. En encourageant et soutenant nos équipes à renforcer l'expertise ESG dans tous les domaines de nos activités, nous ambitionnons de combler l'écart entre les connaissances opérationnelles et l'expertise ESG. Pour ce faire, nous avons non seulement inclus une fraction ESG de 5% dans l'objectif annuel individuel des collaborateurs, tout en lançant un programme d'ambassadeurs ESG. Ce programme encourage les collaborateurs de différents domaines d'activité à participer à des formations et à des sessions d'échange autour des thèmes d'ESG. Ces ambassadeurs ESG transmettent ensuite les connaissances acquises à leurs collègues. Ce principe en cascade vise à assurer le partage des connaissances dans l'ensemble de l'organisation, ainsi qu'à encourager l'innovation dans tous les services. En outre, des événements ciblés tout au long de l'année contribuent à bâtir une solide communauté ESG qui encourage l'ESG en tant que partie intégrante de notre culture.

Disclaimer

Ce document a été soigneusement préparé par Swiss Life Asset Managers et est uniquement destiné à des fins d'information. Ce document ne constitue pas une offre d'émission ou de vente, ni une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat d'actions, de parts ou d'autres intérêts financiers dans des investissements et ne fournit aucun service d'investissement et ne peut être utilisé comme base d'une décision d'investissement. Swiss Life Asset Managers a pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que les faits mentionnés dans le présent document sont vrais et exacts à tous égards importants et qu'il n'existe aucun autre fait important dont l'omission rendrait trompeuse toute déclaration contenue dans le présent document. Le contenu de ce document est basé sur des sources et des informations considérées comme fiables, mais aucune garantie ou déclaration, explicite ou implicite, n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Tous les droits relatifs aux informations contenues dans ce document sont et resteront la propriété de Swiss Life Asset Managers.

"Swiss Life Asset Managers" est la marque des activités de gestion de fortune du groupe Swiss Life. De plus amples informations sont disponibles sur le site www.swisslife-am.com.